

28/08/2018

Pour Qui ?

Tout utilisateur (CDI, CDD, intérimaires), même occasionnel, de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP).

Quand ?

Au moment de l'embauche.

Prérequis :

Aptitude médicale, être âgé de 18 ans au minimum

Objectifs ?

La formation théorique et pratique porte notamment sur :

- > Le respect des limites de compétence
- > Application des consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise
- > Vérifications et entretien
- > Mise en œuvre de la PEMP.

Le stagiaire sera évalué sur des connaissances théoriques et des connaissances pratiques correspondant à la catégorie de l'engin concerné.

Sanction de stage ?

Oui

- > Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) des PEMP, pour chacune des catégories*, délivré par l'organisme testeur
- > Autorisation de conduite par l'employeur

* 6 catégories de PEMP

Par qui ?

Organismes testeurs certifiés

Durée ?

Non définie par la réglementation.

Durée pratiquée par les OF : 2 à 3 j

Recyclage ?

Oui







- > CACES valable 5 ans - 2 j (*durée pratiquée*)

Référence Réglementaire

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Recommandation R386 CNAMTS

Catégories de PEMP

Groupe A : Unidirectionnel			Groupe B : Multidirectionnel		
Catégorie 1A	Catégorie 2A	Catégorie 3A	Catégorie 1B	Catégorie 2B	Catégorie 3B
					
Translation admise en position repliée uniquement	Translation admise en position haute, commandée depuis le sol	Translation admise en position haute, commandée depuis la plate-forme	Translation admise en position repliée uniquement	Translation admise en position haute, commandée depuis le sol	Translation admise en position haute, commandée depuis la plate-forme